



AVIS DE RECRUTEMENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL (H/F) - TEMPS PLEIN

MONT-SAINT-GUIBERT

La Commune de Mont-Saint-Guibert recrute un Directeur général (h/f) - Temps plein, régime statutaire.

MISSION et COMPÉTENCES

Les missions du Directeur général sont reprises dans le CDLD, dont principalement :

- Il est chargé de la préparation des dossiers qui sont soumis aux Collège et Conseil communaux ; il donne des conseils juridiques et administratifs à ces organes et y assiste sans voix délibérative. Enfin, il rédige les procès-verbaux, ainsi que la transcription de ceux-ci ;
- Il est chargé de la mise en œuvre des axes politiques traduits dans le PST. Dans ce cadre, il met en œuvre et évalue la politique de gestion des ressources humaines ;
- Sous le contrôle du Collège communal, il dirige et coordonne les services communaux et, sauf les exceptions prévues par Loi ou Décret, il est le Chef du personnel. Il est, de ce fait, en charge des projets d'évaluation du personnel ;
- Il participe, avec voix délibérative, aux jurys d'examen (recrutements, promotions, etc.) du personnel communal ;
- Il assure la Présidence du Comité de Direction visé à l'article L1211-3 du CDLD et, après concertation avec ledit Comité, est chargé de la rédaction des projets d'organigramme, de cadres et de statuts du personnel ;
- Enfin, il est chargé de la mise sur pied et du suivi du système de contrôle interne.

En vue de remplir ses missions, il a des connaissances suffisantes dans les domaines administratifs et du droit nécessaire à l'exercice de la fonction.

Il doit également

- Maîtriser les outils informatiques ;
- Poursuivre des formations de manière approfondie dans les différentes matières liées à la fonction ;
- Être capable de rechercher, analyser, synthétiser, décider après concertation ;
- Coordonner tous les départements/services de l'administration ;
- Communiquer clairement tant à l'écrit, qu'à l'oral ;
- Agir dans l'intérêt de l'administration.

Nous vous voyons

- Faire preuve d'initiative, d'autonomie, rigueur et d'intégrité ;
- Être capable de travailler en collaboration en vue d'établir des objectifs, être orienté résultats, ainsi que prendre des décisions efficaces et appropriées ;
- Être également capable de diriger une réunion et de prendre la parole en public ; posséder des capacités d'adaptation, notamment face à l'imprévu ;
- Être ouvert au changement (en être le promoteur) et doté de réelles capacités d'accompagnement au changement ;
- Être capable d'agir avec tact, discrétion et équité, mais aussi être en mesure de créer un climat de confiance et de convivialité.

CONDITIONS de RECRUTEMENT

Conditions générales

1. Être ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ;
2. Jouir des droits civils et politiques ;
3. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
4. Être porteur d'un diplôme universitaire et d'un certificat de management public ou tout autre titre équivalent délivré par un organisme agréé par le Gouvernement sur avis du Conseil régional de la formation (ce certificat peut être obtenu durant la première année de stage - Cette condition n'est pas requise tant que le certificat de management public n'est pas organisé).
5. Être lauréat de l'examen ;
6. Avoir satisfait au stage (durée de principe d'un an).

Pour pouvoir participer à l'examen, les candidats doivent être porteurs des titres requis à la date de la clôture de l'inscription.

Conditions particulières

Réussir :

1. **Une épreuve écrite d'aptitude professionnelle** permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes (Cotation sur 100 points) :
 - a) Droit constitutionnel ;
 - b) Droit administratif ;
 - c) Droit des marchés publics ;
 - d) Droit civil ;
 - e) Finances et fiscalité locales ;
 - f) Droit communal et loi organique des CPAS.
2. **Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management** permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne (Cotation sur 100 points).

Obtenir 50% dans chaque épreuve et 60 % au total.

DISPENSE de l'EXAMEN

Sont dispensés de l'épreuve écrite et de la condition d'obtention du certificat de management, les candidats qui exercent la fonction de Directeur Général dans une commune ou dans un CPAS où ils sont nommés à une fonction équivalente. Les candidats ne peuvent toutefois être dispensés de l'épreuve orale à laquelle ils devront obtenir au moins 60 % des points.

ÉPREUVES :

- Épreuve écrite : décembre 2020
- Épreuve orale : janvier 2021

ENTRÉE en SERVICE : Dès que possible

ÉCHELLE BARÉMIQUE : Salaire annuel brut à l'index actuel (1,7410) : Min. 59.194,00 € - Max. 83.568,00 €
(Amplitude de l'échelle : 22 ans) à adapter avec l'ancienneté valorisable (max. 10 ans du secteur privé), 35 h/semaine, pécule de vacances, allocation de fin d'année, chèques repas d'une valeur de 8 €, assurance hospitalisation et assurance maladie-invalidité.

ACTES de CANDIDATURE

Les candidatures doivent être adressées, par pli recommandé, **AU PLUS TARD pour le 01 novembre 2020** à l'attention de M. Le Bourgmestre – Grand' Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert, avec la référence « Recrutement Directeur général (h/f) ».

Le Secrétariat communal 010/ 65 75 75 reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Seront jointes à la candidature les **pièces justificatives** suivantes :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 6 mois à la date limite d'introduction de la candidature
- Une copie du diplôme requis

Les candidatures seront, pour être valables, rentrées dans les délais imposés, ou ne pourront être prises en considération. Elles seront, en outre, accompagnées des pièces justificatives. En cas de manquement de ces pièces, elles seront considérées comme nulles et non avenues.